

# Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf mars deux mille seize à 19h30 à la Communauté d'agglomération, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint 77567, salle du Conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

### Etaient présents :

#### **Commune d'Evry :**

M. Francis CHOUAT, Mme Elodie FRANÇOIS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, Mme Widad ALLOUCHY.

#### **Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Damanguere Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Jérôme BREZILLON.

#### **Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY, M. Dominique CAROTINE, M. Maurice POLLET, Mme Eléonore PAYS, M. Hervé KITEBA SIMO.

#### **Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, Mme Claire TAWAB, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

#### **Commune de Ris-Orangis :**

Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCECA, M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

#### **Commune de Combs-la-Ville :**

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

#### **Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Marilyn HUMPHREY.

#### **Commune de Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ.

**Commune de Lisses :**

M. Thierry LAFON.

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RÉTHORÉ.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune d'Etiolles :**

M. Philippe JUMELLE.

**Commune de Tigery :**

M. Jean CROSNIER.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Absents excusés représentés :**

**Commune d'Evry :**

M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT.  
M. Joseph NOUVELLON donne pouvoir à Mme Widad ALLOUCHY.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Fatiha BENSALÉM donne pouvoir à M. Dominique CAROTINE.  
M. Alain BRIARD donne pouvoir à Mme Marie-Line PICHÉRY.

**Commune de Grigny :**

Mme Claire RENKLICAY donne pouvoir à M. Philippe RIO.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI donne pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.  
M. Thierry MANDON donne pouvoir à M. Ange BALZANO.

**Absents excusés :**

**Commune d'Evry :**

Mme Najwa EL HAÏTE, Mme Farida AMRANI.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Bruno PIRIOU.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Dorothee MOUREAUX.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

M. Vincent LORRIERE.

**La secrétaire de séance :** Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

*Nombre de membres en exercice :* 75

*Nombre de membres présents ou représentés :* 70

\*\*\*\*\*

**N°01 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS DE COMMUNAUTE DES EPCI FUSIONNES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des procès-verbaux des Conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne du 22 décembre 2015, de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes du 16 décembre 2015, de la Communauté d'Agglomération de Sénart du 10 décembre 2015, du SAN de Sénart en Essonne du 30 décembre 2015 et de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne du 16 décembre 2015.

## **N°02 : MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRESIDENT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de donner délégation au Bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :**

### **1) FINANCES :**

- Décider des garanties d'emprunt,
- Décider de l'attribution des fonds de concours,
- Décider de la demande et de l'attribution des subventions à l'exception de celles dont l'attribution relève expressément de la compétence du Président,
- Prendre toute décision liée aux frais de mission et de représentation,

### **2) OPERATIONS – COMMANDE PUBLIQUE**

- Décider de la conclusion des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage, co-maîtrise d'ouvrage et mandat, et de manière générale toute décision relevant de l'assemblée délibérante dans le cadre de la loi MOP, y compris les avenants,
- Décider de la mise en place ou la participation à un groupement de commandes, et des actes en découlant.

### **3) FONCIER**

- Prendre toute décision liée au domaine foncier qu'elle que soit sa forme et son objet (cession, acquisition, servitudes...), sauf si une délégation au Président a été prévue dans la présente délibération,
- Approuver tout procès-verbal lié à la remise ou aux transferts de biens,
- Approuver toute rétrocession,
- Prendre toute décision de classement dans le domaine public de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision de déclassement de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision relative aux ZAC déjà créées,
- Approuver tout traité de concession d'aménagement et décisions prises pour son exécution (compte rendus annuels notamment),

#### **4) RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATIONS**

- Autoriser toute création, suppression, transformation de postes et toute mise en œuvre de dispositifs de gestion de ressources humaines y compris portant sur les rémunérations,
- Prendre toute décision relative aux procédures de mutualisations de services, en dehors de la convention de création du service commun,
- Approuver tout projet d'établissement, règlement de service ou charte relative au fonctionnement d'établissements ou d'outils gérés par la Communauté d'agglomération.

#### **5) DIVERS**

- Approuver toute convention, en dehors des domaines réservés au Conseil ou délégués au Président,
- Approuver tout protocole ou transaction, quel que soit son montant, en application de l'article 2044 du Code Civil,
- Approuver tout bilan ou rapport, sauf ceux devant être annexés aux budgets et comptes administratifs, y compris les rapports annuels des délégations de service public,
- Formuler tout avis portant sur les questions soumises à l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Approuver tout règlement à l'exclusion du règlement des assemblées,
- Prendre toute décision liée aux organismes extérieurs dont la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est membre ou auxquels elle adhère, en dehors de l'adhésion et des désignations et élections dans les organismes extérieurs.

**DECIDE de donner délégation au Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :**

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions fixées en annexe 1 de la présente délibération relative à la gestion de la dette,
2. Décider de l'attribution des subventions aux particuliers accordées dans l'exercice de la politique de l'habitat (notamment aides à la primo-accession, aides à la rénovation thermique dans le cadre du programme « Habiter mieux » et aides à la rénovation des logements en application d'une convention OPAH ou du PEP) dans le respect des enveloppes budgétaires votées annuellement,
3. Décider de la conclusion et de la révision, en qualité de preneur ou de bailleur, de tout bail, mise à disposition, quels que soient la durée et le montant du loyer, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

4. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,
5. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'agglomération,
6. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération,
7. Prononcer la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal,
8. Accepter les dons et legs,
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers quel que soit leur montant,
10. Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes actions en justice, y compris en référé, ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la Communauté d'agglomération dans les actions où elle a intérêt, ou se constituer partie civile et exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la Communauté d'agglomération, en cours ou à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la Communauté d'agglomération serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée,
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
13. Exercer, au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsqu'une des communes membres lui a délégué ce droit,
14. Exercer au nom de la Communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
15. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
16. Adopter et publier les Cahiers des Charges des Cessions de Terrains, conformément au code de l'urbanisme,
17. Réaliser les lignes de trésorerie dans les conditions fixées à l'annexe 1 de la présente délibération,
18. Signer tous les contrats et conventions relatifs à l'activité culturelle ou sportive et des équipements culturels ou sportifs,
19. Signer les conventions spéciales de déversement.

**DECIDE** par ailleurs, compte-tenu du nombre important de marchés publics, de définir le contenu de la délégation d'attributions pouvant être instaurée au profit du Vice-Président en charge de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (quelle que soit la procédure et quel que soit leur montant) ainsi que toute décision concernant leurs avenants et marchés complémentaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**DIT** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président, le Président peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires.

**PRECISE** que toute décision qui n'est déléguée ni au Bureau ni au Président ou à un Vice-Président relève de la compétence du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**DIT** qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre les assemblées délibérantes (Bureau/Conseil), les décisions seront soumises au Conseil communautaire et qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre le Bureau et le Président, les décisions seront soumises au Bureau communautaire.

#### **N°03 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à effectuer les opérations de dépenses de début d'exercice constatées avant le vote du Budget Primitif 2015 sur la base des montants suivants :

❖ Pour le budget Principal :

<b>Chapitres</b>	<b>Crédits budgétés en 2015</b>	<b>Crédits autorisés en 2016</b>
20	<b>1 987 586</b>	<b>496 897</b>
204	<b>8 431 004</b>	<b>2 107 751</b>
21	<b>8 297 508</b>	<b>2 074 377</b>
23	<b>51 282 685</b>	<b>12 820 671</b>
27	<b>1 656 255</b>	<b>414 064</b>
<b>Total</b>	<b>71 655 038</b>	<b>17 913 760</b>

❖ Pour les principaux budgets annexes :

	Chapitres	Crédits budgétés en 2015	Crédits autorisés en 2016
Assainissement collectif et non collectif	20	67 356	16 839
	21	454 494	113 623
	23	6 395 903	1 598 976
<b>Assainissement collectif et non collectif</b>		<b>6 917 753</b>	<b>1 729 438</b>
Locaux économique et universitaire	21	29 381	7 345
	23	298 184	74 546
	27	931 260	232 815
<b>Locaux économique et universitaire</b>		<b>1 258 825</b>	<b>314 706</b>
Parcs de stationnement et parcs relais	20	102 189	25 547
	21	5 921 000	1 480 250
	23	57 051	14 263
<b>Parcs de stationnement et parcs relais</b>		<b>6 080 240</b>	<b>1 520 060</b>
Régie Eau	20	50 000	12 500
	21	43 150	10 788
	23	1 810 000	452 500
<b>Régie Eau</b>		<b>1 903 150</b>	<b>475 788</b>
Aménagement Grand stade	20	125 000	31 250
	23	18 000	4 500
<b>Aménagement Grand stade</b>		<b>143 000</b>	<b>35 750</b>

#### N°04 : CREATION DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer dix budgets annexes avec les caractéristiques suivantes :

Budget annexe	Nomenclature	Gestion HT	Modalité de vote	
			Investissement	Fonctionnement
02 Assainissement	M 49	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
03 Eau – Délégation SP	M 49	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
04 Pépinières – ICAM	M14	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
05 Parcs de stationnement	M14	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
06 Régie le Plan	M 4	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
07 Aménagement Bois sauvage	M 14	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
08 Aménagement Pyramides	M 14	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
09 Théâtre de Sénart	M 14	oui	chapitre avec opération	chapitre
10 Eau - régie publique	M 49	oui	AP/CP - chapitre	chapitre
11 Grand stade de rugby	M 14	oui	AP/CP - chapitre	chapitre



**PRECISE** que seuls le budget principal et les budgets annexes le Plan et Régie de l'eau disposeront de l'autonomie financière (compte 515 distinct).

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette création.

**N°05 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RESEAUX ET DE COURS D'EAU (SIARCE)**  
**- ELECTION DES REPRESENTANTS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants : 68
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Abstentions : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 30
  
- 59 voix en faveur de la liste A, formant la majorité absolue.

**DESIGNE** élus en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) :

- Titulaires : *.14 délégués*  
Catherine ALIQUOT-VIALAT, Ange BALZANO, Raymond BERTHELOOT, Jacky BORTOLI, Martine CARTAU-OURY, Karl DIRAT, François GROS, Philippe JUMELLE, Thierry LAFON, Edith MAURIN, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Guy Rubens DUVAL, Michel SOULOUMIAC, Eugène WITTEK.
  
- Suppléants : *14 délégués*  
Roger LE NAGARD, Serge MERCECA, Michel BERNARD, Philippe RIO, Robert NIETO, Christine PINAUD-GROS, Luc DIERRE, Claude BOISRIVEAU, Elodie FRANCOIS, Bernard MEDER, Sophie BRATIGNY, Patrick COLIN, François SCHORTER, Georges PUGIN.

**N°06 : ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES (SIREDOM) POUR LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES POUR LES TERRITOIRES EVRY CENTRE ESSONNE, LES LACS DE L'ESSONNE, SEINE ESSONNE ET LES COMMUNES DE MORSANG-SUR-SEINE, SAINT-PIERRE-DU-PERRY, SAINTRY-SUR-SEINE et TIGERY – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE SYNDICAL**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au Syndicat Intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et les ordures ménagères (SIREDOM) pour la compétence traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, et ce sur les territoires d'Evry Centre Essonne, Les Lacs de l'Essonne, Seine Essonne et les communes de Morsang-sur Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery.

**APPROUVE** les statuts.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- Nombre de votants : 67
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Abstentions : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue : 31
  
- 60 voix en faveur de la liste A, formant la majorité absolue.

**DECLARE** élus comme représentants de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SIREDOM suivants :

16 délégués titulaires :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Farouk ALOUANI, M. Jacky BORTOLI, M. Jean CARON, Mme Martine CARTAU-OURY, M. Jean CROSNIER, M. Karl DIRAT, Mme Frédérique GARCIA, M. François GROS, M. Jean HARTZ, M. Philippe JUMELLE, M. Thierry LAFON, M. Serge MERCIECA, M. Yann PETEL, M. Jean-Baptiste ROUSSEAU, M. Guy Rubens DUVAL.

31 délégués suppléants :

Mme Nicole LARONCE, M. Jean-Luc GUISSARD, Mme Françoise GODDE, Mme Elodie FRANCOIS, Mme Claire TAWAB, M. Philippe RIO, M. Patrick PALLUAU, Mme Laurence HEQUET, M. Raymond BERTHELOOT, Mme Christelle PELOUIN, M. Germain DUPONT, M. Patrick LE DAUPHIN, M. Patrick HASSAIM, M. Denis MAUREL, M. Jean-François BAYLE, M. Volkan AYKUT, M. Jacques BEAUDET, M. Michel BERNARD, Mme Sylvie BOIDE, M. Eugène WITTEK, M. Luc DIERRE, M. Michel SOULOUMIAC, M. Claude BOISRIVEAU, M. Ange BALZANO, M. Gil MELIN, M. Philippe ROUGER, M. Philippe GUAPS, M. François SCHORTER, M. Bernard MEDER, M. Rodolphe JEUDY, M. René REMIZE.

**N°07 : SYNDICAT MIXTE OUVERT PARIS METROPOLE – ADHESION ET ELECTION DES REPRESENTANTS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au Syndicat mixte ouvert Paris Métropole.

**APPROUVE** les statuts.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants : 70
  - Nombre de suffrage déclaré nul : 6
  - Abstentions : 6
  - Nombre de suffrages exprimés : 58
  - Majorité absolue : 30
- 58 voix en faveur de la liste 1, formant la majorité absolue.

**PROCLAME** le résultat suivant du scrutin et déclare élus comme représentants de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Paris Métropole :

- M. Francis CHOUAT, délégué titulaire,
- M Michel BISSON, délégué suppléant.

#### **N°08 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CREE** une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**PRECISE** la composition de cette commission comme suit:

- le président de l'organe délibérant, ou son représentant, président,
- 11 membres de l'assemblée délibérante,
- des représentants d'associations locales.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
  - Nombre de votants : 69
  - Nombre de suffrages déclarés nuls : 6
  - Abstentions : 2
  - Nombre de suffrages exprimés : 61
  - Majorité absolue : 31
- 61 voix en faveur de la liste A, formant la majorité absolue.

**DECLARE** élus comme représentants du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de la CCSPL :

Mme Edith MAURIN, M. Serge MERCECA, M. Jérôme BREZILLON, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Maurice POLLET, M. Philippe JUMELLE, Mme Fatima OGBI, Mme Farida AMRANI, Mme Valérie LENGARD, Mme Françoise SAVY et M. Bernard BAILLY.

**N°09 : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE SENART (EPA) – MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, à l'unanimité, à mains levées,

**DESIGNE** les 6 représentants de la collectivité au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

- Mme Marie-Line PICHERY
- M. Jean CROSNIER
- Mme Line MAGNE
- M. René RETHORE
- M. Michel BISSON
- M. Guy GEOFFROY

**PRECISE** que le Président de la Communauté d'agglomération est membre de droit du Conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart.

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil communautaire du 14 mars 2016.

**N°10 : JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CREE** un jury de concours dans le cadre de la procédure de mise en concurrence relative à la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Germain-lès-Corbeil.

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 69
- Nombre de suffrage déclaré nul : 1
- Abstentions : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

- 63 voix en faveur de la liste A, formant la majorité absolue.

**DECLARE** élus membres du jury de concours pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Germain-lès-Corbeil, les conseillers communautaires suivants :

- | <u>Titulaires</u>              | <u>Suppléants</u>         |
|--------------------------------|---------------------------|
| - M. Yann PETEL                | - M. François GROS        |
| - Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT | - M. Philippe JUMELLE     |
| - M. Olivier CHAPLET           | - Mme Elodie FRANCOIS     |
| - M. Jean-Baptiste ROUSSEAU    | - Mme Martine CARTAU-OURY |
| - M. Jean-François BAYLE       | - M. Jean CROSNIER        |

**PRECISE** que le Président désignera, par arrêté, les personnalités qualifiées et les maîtres d'œuvre.

### **N°11 : ASSOCIATION NATUREPARIF – ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour l'année 2016 à l'association Natureparif pour un coût de 1 500 €.

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires, à l'unanimité, à mains levées,

**DESIGNE** la représentante de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de l'association Natureparif, 3<sup>ème</sup> collège des collectivités locales :

- Mme Eléonore PAYS

\*\*\*\*\*

Fait à Courcouronnes, le 4 avril 2016.

Le Président,  
  
Francis CHOJAT

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

